

HOPITAUX

En première ligne jour et nuit les urgentistes crient à la pénurie

Faute d'effectifs suffisants, les heures supplémentaires non payées et les RTT non prises s'accumulent. Les médecins urgentistes craquent. Reportage à Tours où certains ont écrit "en grève" sur leurs blouses blanches.

Mercrèdi 26 décembre aux urgences du CHU Trousseau à Tours. Depuis lundi comme partout en France, les urgentistes sont en grève illimitée (lire l'encadré). Mais à part une étiquette sur quelques blouses blanches qui le rappelle, rien ne le laisse deviner. Ici, on ne peut pas bloquer les trains. Quand les malades arrivent, grève ou non, il faut les soigner. Malaise bénin ou infarctus, bras cassés, otite, insuffisance respiratoire très grave, petite indigestion, bobo au ventre, maux de tête, fièvre, alcoolisme, appendicite... Tout arrive là et c'est ainsi chaque jour et chaque nuit, sept jours sur sept.

« Seulement 10 % des patients méritent d'arriver ici. Les autres devraient être pris en charge par la médecine de ville ou par les services hospitaliers... Mais il n'y a plus de garde et moins de lits d'hôpitaux. Résultat, tout arrive chez nous », explique le chef de service Régis Lanotte, 52 ans, médecin urgentiste depuis quatorze ans.

Pas le temps de souffler, c'est le flot continu 24 heures sur 24. En moyenne lissée sur l'année, 127 patients franchissent chaque jour la porte des urgences de Trousseau. Pour 13,5 médecins



Dans la salle de « déchochage », il faut agir vite, grève ou pas grève, nuit et jour et sept jours sur sept. Mais qui reconnaît la pénibilité du travail d'urgentiste ?

(Photo NR, Danielle Laborde)

urgentistes en équivalent temps-plein. Autant dire qu'ils sont loin des 35 heures... Une semaine de 50 à 70 heures... quand ce n'est pas 90 en période de fête est plutôt la norme ici. Les heures supplémentaires s'accumulent ainsi que les RTT... et il est bien difficile de les récupérer, l'effectif étant tellement tendu ; quant à se les faire payer, faudrait-il encore qu'il y ait le budget.

« On est payé en emprunt russe, lance Régis Lanotte. L'emprunt russe, c'est notre compte épargne temps. J'ai là cent jours qui y reposent, mais je ne sais pas combien cela vaut. D'ailleurs personne ne peut me les payer et je ne peux pas les prendre. Il y en a assez de se faire massacrer ainsi ! » Régis Lanotte ne se plaint pas.

Ce métier, il l'adore, l'a choisi et n'a aucune intention d'en changer. Il ne se plaint pas non plus de son salaire, dans les 4.500 € bruts par mois – « Encore qu'à l'heure travaillée, je ne suis pas mieux payé que monsieur

SOS dépannage » – mais ras-le-bol de travailler comme un fou sans aucune reconnaissance. « On se moque de nous. Pour que notre service des urgences tourne en toute sécurité pour le malade, il nous faudrait au moins

trois médecins urgentistes de plus. En attendant, on est sur la corde raide. On enchaîne les gardes vingt-quatre heures d'affilée... au risque de ne plus avoir l'esprit clair face au malade. Cela ne peut plus durer. Il faut que l'on prenne en compte notre temps de travail réel et que la législation soit respectée. »

"On risque de ne plus avoir l'esprit clair face au malade"

Ce mercredi, salle de « déchochage », un insuffisant respiratoire doit être « stabilisé ». Deux médecins, deux infirmières, deux aides-soignants sont autour de lui. Il faut d'urgence le mettre sous respirateur.

Urgentiste depuis treize ans, Véronique Derogis a l'oreille collée au téléphone : « Il faut tout faire. Une fois le malade stabilisé, trouver l'ambulance qui le transportera en réa et puis le service pneumologie pour savoir s'il reste un lit. » La sonnerie retentit à nouveau : « Une femme arrive de Vendôme avec de gros problèmes pulmonaires liés à sa myopathie. Bien sûr, ici, on l'accueillera. Mais je demande qu'elle soit vue par un

médecin pour savoir si elle supportera le transport et j'appelle dans la foulée un pneumologue pour voir s'il pourra l'accepter. On n'arrête pas. Je viens de passer trois quarts d'heures avec une famille pour expliquer qu'on ne peut pas garder leur maman malade dont le médecin est en vacances. Eux travaillent et ont peur de la laisser seule chez elle. On va donc la garder quarante-huit heures aux urgences... Après ? Nous devons tout gérer, du vieillissement de la population à la violence des familles – l'autre jour une infirmière a eu un doigt cassé – en passant par les gardes des médecins de ville non assurés, les lits d'hôpitaux fermés. Cette semaine, je vais assurer soixante-douze heures ! Quand va-t-on reconnaître la pénibilité de notre travail bien spécifique qu'est la médecine d'urgence ? »

Véronique Derogis ne nous parlera pas plus... pas le temps. « Allez, intubé, réa, c'est réglé. » « Oui, il faut poursuivre les explorations. » « Il faut la ventiler en permanence. » « Attention au coma. » Les phrases fusent, les brancardiers courent. Travailler aux urgences, c'est travailler sans cesse dans le stress et ne posséder qu'un seul moyen pour le faire savoir : une étiquette « en grève » sur la blouse.

Muriel MEIGNAN

POLITIQUE

Christine Ockrent ne croisera pas Sarkozy

Une journaliste peut-elle passer une partie de ses vacances avec le président de la République tout en respectant la déontologie de sa profession. Non, a estimé le Syndicat national des journalistes-CGT de France 3 en parlant de « mélange des genres » à propos de la présence de l'épouse de Bernard Kouchner, et animatrice du magazine politique *Duel sur la 3*, à Charm-el-Cheikh en Égypte, en même temps que Nicolas Sarkozy.

Oui mais voilà, a précisé le ministre des Affaires étrangères, son épouse serait « de retour » en France dès vendredi, soit quelques heures seulement après l'arrivée, prévue jeudi soir, du président Sarkozy dans cette cité balnéaire au bord de la mer Rouge. Et Paul Naudon, directeur de l'information de France 3, de rajouter que Christine Ockrent ne sera jamais présente « physiquement » au même endroit et au même moment que Nicolas Sarkozy, qu'il s'agisse des activités privées du président à Charm-el-Cheikh ou de ses activités publiques au Caire.

Fin de polémique de ce côté-là, donc, et retour des objectifs sur le couple présidentiel qui a quitté jeudi en début d'après-midi Louxor pour Charm-el-Cheikh. Tous jours dans le jet privé qui l'avait mené mardi en Égypte et qui appartient à l'homme d'affaires français Vincent Bolloré. Avec relance de la polémique de ce côté-ci, l'utilisation de l'avion du milliardaire, un ami du Président – qui lui avait déjà offert voyage et séjour sur son yacht juste après sa victoire à la présidentielle – faisant de nouveau s'interroger l'opposition sur les « contreparties » que pourrait en attendre Vincent Bolloré.

Le couple a profité de cette dernière matinée dans l'ancienne capitale de l'Égypte pharaonique pour visiter la Vallée des Reines, site des sépultures des épouses de pharaons, après avoir parcouru celles des Rois méroïtes.

Après la poursuite de son séjour privé sur les bords de la mer Rouge, le chef de l'État français doit se rendre en visite officielle au Caire. Carla Bruni ne l'y accompagnera pas.



Nicolas Sarkozy et Carla Bruni hier matin en visite à Louxor.

(AFP)

JUSTICE

Les Français de L'Arche de Zoé ont demandé leur transfèrement

Condamnés, sans distinction de peine, à huit ans de travaux forcés au terme d'une enquête et d'un procès express, les six Français de L'Arche de Zoé ont entamé une « grève de la faim et de la soif » pour dénoncer ce verdict. Et demandé leur transfèrement vers la France.

Les six Français ont tous fait, dès mercredi soir, une demande individuelle de transfèrement vers la France auprès des autorités consulaires françaises. Cette demande formelle constitue la première étape du processus de transfèrement prévu par la convention de coopération judiciaire franco-tchadienne de 1976. Le ministère français de la Justice doit adresser ensuite une telle demande à son homologue tchadien.

« Les Tchadiens respecteront l'accord de 1976 », a affirmé jeudi le ministre tchadien de la Justice Albert Pahimi Padacké, en précisant hier n'avoir encore « pas reçu de demande ».



Le ministre tchadien de la Justice a confirmé hier que son pays respectera l'accord avec la France.

(AFP)

Les autorités françaises avaient annoncé mercredi, immédiatement après le verdict, qu'elles demanderaient le transfèrement des condamnés en France pour qu'ils y purgent leur peine, conformément à la convention de 1976. Cette demande pouvait intervenir dès hier jeudi et le rapatriement se faire

« très rapidement », selon des sources diplomatiques à N'Djamena.

En grève de la faim

La peine à huit ans de prison assortis de travaux forcés pour « tentative d'enlèvement d'enfants » devra être aménagée en cas de

transfèrement en France, où les travaux forcés n'existent pas. Les Français, et les deux intermédiaires tchadien et soudanais qui ont écopé de quatre ans de prison, ont par ailleurs été condamnés « solidairement » à verser 4,12 milliards de francs CFA (6,3 millions d'euros) aux familles des 103 enfants que l'association a tenté d'exploiter vers la France le 25 octobre.

Accueillis à l'orphelinat d'Abéché, dans l'est du Tchad, ces derniers vont enfin pouvoir retrouver leurs parents, comme l'a ordonné la Cour.

Pour protester contre le verdict, les Français ont entamé hier une grève de la faim et de la soif. Les six détenus avaient déjà commencé une « grève de la faim » le 8 décembre, protestant contre une instruction menée selon eux « à charge ». Mais ils avaient en fait continué à se nourrir de soupes, à boire de l'eau et des boissons sucrées, et à fumer des cigarettes.

« Depuis le verdict, ils ne boivent plus, ils font la grève de la faim et de la soif », a déclaré hier M^e Jean-Bernard Padaré, l'un de leurs avocats.

OGM

Une " faucheuse " refuse le test ADN

De notre rédaction de Châteauroux

Éloïse Borgeais, 24 ans, a refusé, hier, à la gendarmerie de Châteauroux, de se soumettre à un test ADN consécutif à sa condamnation à deux ans de prison avec sursis et 1.500 € d'amende, pour avoir participé à un fauchage volontaire d'OGM, en 2005.

La jeune femme, originaire de Châteauroux, sait qu'elle encourt un an de prison et 15.000 € d'amende pour ce refus, mais elle assume totalement son geste. « Je fauche depuis que j'ai 19 ans, et je ne vais pas m'arrêter maintenant. Je suis prête à en payer le prix.

Pourquoi j'ai refusé ce test ADN bien que la loi m'y oblige ? Parce que pour moi, faucher est un acte politique. Et je ne vois pas pourquoi je devrais entrer dans les fichiers des délinquants pour cela. »

Pour l'accompagner dans son combat, des dizaines d'adhérents du collectif Vigilance OGM 36 étaient venues lui manifester son soutien, au pied de la gendarmerie castelroussine, avec des drapeaux à l'effigie de leur association.

Éloïse Borgeais est convoquée au tribunal pour le 20 février, où elle sera jugée pour ce refus.

Christophe GERVAIS

BANDE DESSINÉE

Plus de 4.300 albums publiés en 2007 en France

Le nombre d'albums de bande dessinée publiés en 2007 en France et dans l'espace francophone européen a augmenté de 4,4 % par rapport à l'année précédente, avec plus de 4.300 titres, dont 3.312 nouveautés en album, selon le rapport annuel de l'Association des critiques de bande dessinée (ACBD).

La production de BD a augmenté pour la 12^e année consécutive, ce qui témoigne de la vitalité d'un secteur qui représente désormais 6,5 % du chiffre d'affaires total de l'édition. Le manga, qui a assuré ces dernières années les bons chiffres de la BD, représente 43 % des nouveautés de l'année, mais la

production s'est stabilisée, avec 1.428 albums contre 1.418 en 2006.

Ce sont les séries installées depuis longtemps qui bénéficient des meilleurs tirages et des meilleures ventes. 90 séries ont été tirées en 2007 à plus de 50.000 exemplaires et ont bénéficié pour certaines de campagnes de communication massives. Avec en tête de liste les deux derniers albums de la saga XIII (Dargaud), tirés à 550.000 exemplaires chacun, devant le tome XV de Largo Winch (Dupuis, 455.000). Au rayon manga, sept nouveaux volumes de la série Naruto (Kana) ont chacun été tirés à 220.000 exemplaires.

LA PHRASE

Pourquoi tu tousses ?

« D'après les informations qui nous remontent du terrain, les signes de confusion et d'énerverment se multiplient. »

Rien ne va plus chez les buralistes. L'application du décret d'interdiction de fumer dans les bars, tabacs, restaurants, discothèques et casinos au 1^{er} janvier ne va pas se faire sans toussotements.

La raison ? « La signalétique nécessaire à l'information des clients n'est pas encore arrivée dans tous les établissements et les instructions auprès des forces de l'ordre semblent contradictoires, d'un service à l'autre », assure René Le Pape, président de la Confédération des détaillants, qui regroupe

les quelque 30.000 buralistes français.

« On constate une forte inquiétude des maires qui sont de plus en plus sollicités sur les problèmes d'aménagements de terrasses et de troubles éventuels de voisinage et surtout on peut noter une forte incrédule des clients fumeurs qui cohabitent jusqu'à présent sans problème avec des non-fumeurs dans les bars tabac », ajoute le responsable des buralistes.

Et de regretter, outre l'absence de « véritable concertation » avec les professionnels, celle « de simples aménagements de bon sens qui auraient permis de respecter l'esprit du décret sans dénaturer nos établissements dont le caractère convivial participe de l'identité de notre pays ».

24 HEURES

VOILIER DISPARU

Les deux skippers retrouvés par un cargo

Deux skippers disparus depuis sept jours en Atlantique à bord d'un voilier de 15 m ont été retrouvés choqués et en état d'hypothermie hier par un navire de commerce. Les deux marins âgés de 36 et 27 ans se trouvaient sur un radeau de survie, à environ 140 km au nord de Gijón (Espagne), d'où ils étaient partis le 19 décembre. Les deux hommes devaient arriver le 21 à La Rochelle, où ils étaient chargés de convoier de l'Amesca, une goélette belge. Après leur disparition, d'importants moyens de recherches avaient été déployés, en vain.

AISNE

Une octogénaire meurt devant chez elle d'hypothermie

Une femme âgée de 83 ans est décédée d'hypothermie mercredi à Chauny (Aisne) après avoir passé plus de vingt heures allongée dans son jardin le jour de Noël et la nuit suivante après une chute ou un malaise. Une de ses voisines a donné l'alerte en découvrant mercredi l'octogénaire. La femme, qui vivait seule, serait tombée ou aurait eu un malaise la veille après avoir récupéré devant sa maison la baguette que lui livrait chaque jour un boulanger.

SOMME

Quatre membres d'une famille meurent dans un incendie

Quatre membres d'une même famille, les parents et deux de leurs enfants, sont morts dans la nuit de mercredi à jeudi dans l'incendie de leur maison à Flesselles (Somme), près d'Amiens, laissant orphelin un troisième enfant de 7 ans qui dormait chez sa grand-mère. Le père, âgé de 37 ans, la mère, de 33 ans, l'aînée, une fille de 11 ans et un garçon de 9 ans ont vraisemblablement été asphyxiés par les fumées dégagées par les flammes alors qu'ils se trouvaient à l'étage de leur maison. Le feu se serait déclaré au rez-de-chaussée de cette maison traditionnelle picarde, composée entre autres de torchis et de colombages en bois, qui avait été réhabilitée.

AMIENS

Un détenu s'évade du palais de justice

Un détenu de 26 ans est recherché depuis mercredi soir après son évasion du palais de justice d'Amiens alors qu'il s'apprêtait à comparaître devant la cour d'appel pour des faits d'évasion. L'homme a pris la fuite peu avant d'entrer dans le palais de justice, après avoir bousculé les gendarmes qui étaient chargés de son transport.

RENDEZ VOUS DIMANCHE

la Nouvelle République dimanche

Portrait : Christian Millau

A 79 ans, même s'il n'écrit plus dans le GaultMillau, il fait toujours frémir les chefs.

A LIRE CE DIMANCHE

En vente chez les marchands de journaux ouverts le dimanche et dans les commerces de proximité comme les boulangeries ou sur les marchés.